Comment se préparer à Pâques pour ceux qui n’ont pas la possibilité de se confesser ?

Le Pape François répond (homélie de la messe du 20 mars 2020):

« Je sais qu’à l’occasion de Pâques, beaucoup d’entre vous allez vous confesser pour retrouver Dieu... Mais nombreux me diront aujourd’hui : “Mais, père, où puis-je trouver un prêtre, un confesseur, puisque je ne peux pas sortir de chez moi ?... »

« Fais ce que dit le Catéchisme » répond le Pape : « C’est très clair : si tu ne trouves pas de prêtre pour te confesser :

1. parle avec Dieu, il est ton Père,
2. dis-lui la vérité (reconnais devant Lui tous tes péchés) : “Seigneur, j’ai manigancé ceci, cela, cela…. pardon”,
3. demande-lui pardon de tout ton cœur, avec l’Acte de contrition
4. et promets-lui : “Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant”.

Alors tu reviendras immédiatement dans la grâce de Dieu. »

Le pape François citait les articles 1451 et 1452 du [Catéchisme de l’Eglise catholique](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P48.HTM), qui insistent sur la CONTRITION (la contrition associe la conscience de la malice du péché et le regret de l’avoir commis). Le catéchisme distingue :

* la « contrition parfaite » qui signifie une parfaite conscience du mal commis et un total regret de l’avoir commis.
* La « contrition imparfaite » ou « attrition » qui est une prise de conscience de la laideur du péché et un certain regret de l’avoir commis, par honte ou par peur des peines qui y sont liées.

La contrition parfaite obtient le pardon des péchés véniels (= les péchés dont la matière n’est pas grave : gourmandise, impatience, ...) et peut même obtenir le pardon des péchés graves (vol, impureté, convoitise, médisance, idôlatrie...). Mais, comme il est très difficile d’arriver à la contrition parfaite, il est demandé au fidèle de s’engager à confesser sacramentellement ces péchés aussitôt que la possibilité sera revenue. A cette condition seulement, il obtient le pardon des péchés graves dès qu’il le demande à Dieu dans son cœur.

La contrition imparfaite n’obtient jamais le pardon des péchés graves mais elle dispose à l’obtenir dans le sacrement de la Pénitence. Elle peut obtenir le pardon de péchés véniels.